M. Jaurès. — En conclusion, je ne observerai, c'est le renvoi de l'amendement à la commission. (Droite et centre).

M. Dovier-Lapierre. — Certainement cet amendement devrait être soumis à la prise en considération. Je demande le renvoi du tout le projet à la commission du travail. (Très bien à gauche).

Le président décide le renvoi

M. Lockroy. — Tous les présidents ont interprété le règlement comme ce que me l'interprète M. Dovier-Lapierre, mais usant de mon droit je renvoie l'article à la commission. (Applaudissements à gauche. Protestations sur quelques autres).

Vif incident

M. de Bernis au milieu du tumulte qui grossit demande la parole pour un rappel au règlement. Le Député de Nîmes se précipite à la tribune.

Discours de M. de Bernis

M. Lockroy prie à parte

M. de Bernis trouve étrange qu'un président de la Chambre, de sa seule autorité puisse informer un vote qui a eu lieu à la tribune. Ce vote avait une importance considérable. Tout le monde l'a compris excepté le Président de la Chambre. Je veuis parce que c'est la décision prise parmi Chambre avant dès l'ouverture de cet incident, M. le Président ne serait pas intervenu. (Rires et applaudissements).

Explications de M. Lockroy

M. d'Hulst prononce quelques paroles de son banc.

M. Lockroy. — J'avais d'abord suivi les précédents, mais du moment qu'on demandait l'application du règlement, j'ai cru devoir appliquer à la lettre l'art. 71 du règlement qui porte que tout amendement proposé au cours des discussions doit être envoyé à la commission.

Nombreuses voix au centre : On ne renvoie pas un article à la commission après son adoption.

M. Lockroy. — Mais j'ai ordonné le renvoi à la suite des réclamations nombreuses de la Chambre et de la commission. (Applaudissements à gauche. Bruit prolongé au centre).

M. Ribot, président de la commission fait signe qu'il n'avait rien réclamé.

M. Lockroy. — Qui du reste pourrait dire si la Chambre a appliqué son vote au fond ou sur la prise en considération.

La tumulte redouble. On s'interpelle du banc à banc.

M. Jourde à la tribune

M. Jourde. — Sur l'amendement Guillemin, il n'y a eu qu'un vote. Donc ce vote ne pouvait s'appliquer qu'à la prise en considération (Appl. sur les bancs socialistes. — Bruits et huées au centre)

L'attitude de cette partie de la Chambre, dit M. Jourde, en montrant la droite, ne prouve rien, sinon qu'elle veut étrangler la loi sur les syndicats professionnels.

M. de Bernis interpelle violemment l'orateur. Leurs paroles se perdent dans le vacarme.

TUMULTE PROLONGÉ

M. Benoit. — Il s'agit d'une question de bonne foi. L'amendement a été discuté au fond et par son auteur et par ses adversaires et par le gouvernement. Le scrutin a eu lieu à la tribune. (Applaudissements au centre. — Huées à l'extrême-gauche.)

L'extrême-gauche crie : Règlement! Règlement! sur l'air des Lampions. Le vacarme est indescriptible. L'hémicycle est envahi et à tous moments des altercations se produisent.

Les questeurs font prudemment évacuer les abords de la tribune.

VOTE SUR LE RENVOI

M. Lockroy. — M. Jaurès a demandé le renvoi de l'article à la Commission après le vote. C'est ce renvoi que je mets aux voix. (Exclamations à gauche).

M. Jaurès (de sa place). — La question ayant été résolue par le règlement et par vous, il n'y a pas à y revenir.

Il se retire sur la proposition.

M. de la Batut. — Je la reprends (Bruit).

M. Leydet. — Mes amis et moi n'ont entendu voter que la prise en considération. Donc l'amendement doit être envoyé à la commission.

LE SCRUTIN

M. Lockroy parvient à se faire entendre et met aux voix la proposition de renvoi à la Commission.

Tout d'abord la droite et le centre ne prennent pas part au vote, mais comme on ne s'entend pas pour l'abstention en masse, ils se décident à voter contre le renvoi tandis que la gauche vote pour.

LES RÉSULTATS

Voici les résultats du scrutin :

Nombre des votants : 503

Pour **190**
Contre. **313**

En conséquence le renvoi n'est pas ordonné. (Applaudissements au centre et à droite auxquels la gauche répond par des applaudissements ironiques.)

On entend dominant le tumulte les cris de : Démission! Démission! à l'adresse de M. Lockroy.

Cris : A samedi!

M. Lockroy renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance fixée à samedi.

La séance est levée à 6 h. 3/4 au milieu d'une vive agitation qui se prolonge longtemps dans les couloirs.

DANS LES COULOIRS

Dans les couloirs l'agitation n'était pas moindre que dans la salle surtout pendant le vote.

Les escompteurs de crise ministérielle se livraient déjà à leurs combinaisons. Après le long incident de séance qui a eu vi la proclamation du vote, les couloirs se sont remplis à nouveau. Les socialistes se ménageant par leur colère.

« La Chambre, disait M. Pelletan, vient cette fois de se suicider. »

En revanche les hommes du ministère estiment que la séance d'aujourd'hui a été un grand succès pour lui.

La véritable signification du vote doit être cherchée dans le dernier scrutin qui donne une majorité de 130 voix en faveur de l'amendement soutenu par le gouvernement et non dans le scrutin à la tribune, un grand nombre des membres du centre étant absents à ce moment.

Physionomie de la Séance

La question du monopole de l'alcool n'est posée aujourd'hui devant la Chambre dans aucune autre instance. M. Guillemet a demandé, en cette que le ministère de l'agence soit accordé à la commission qui l'a saisie et qui a pour but d'instituer ce monopole. Cette proposition tant attendue depuis plusieurs jours a l'examen de la commission d'initiative, on ne comprend pas bien dans quel but M. Guillemet a demandé l'urgence. Quelque, comme M. de M. Grande d'Orange, voulait créer du mouvement au profit favorable à son système ?

Etait-ce tout simplement pour éviter les deux délibérations ? Mais alors il suffisait que l'urgence fut demandée lors de la première lecture. Quoiqu'il en soit le vote a été acclamé par les partisans et les adversaires du monopole. Il faut dire que ceux-ci ont bien compris que la commission de vote. Le gouvernement, sans pouvoir s'engager à fond en faveur du projet contre l'urgence.

[illegible]

en lui-même, ce projet, mais le débat qu'il soulève est terriblement compliqué.

***

Chacun a son parti-pris et tient à le défendre à la tribune. C'est d'abord le Garde des Sceaux qui vient donner l'avis du gouvernement, puis M. Basly, puis M. Gerard, puis tous ceux enfin qui ont un discours à dire.

Dès le second vote le ministère subit un échec. Il accepte un ajoutement Berry imposant aux anciens ouvriers qui voudraient continuer à faire partie du syndicat l'obligation d'avoir exercé leur profession pendant deux années au moins.

Enhardis par ce premier succès les socialistes essayent quelques instants plus tard de mettre une seconde fois le cabinet en minorité.

Le président du conseil vient d'appuyer très catégoriquement l'amendement Guillemin sur lequel la Chambre paraît divisée en deux fractions à peu près égales et les députés du centre sont très peu nombreux.

Qui sait avec un scrutin public à la tribune en réussirait peut-être à enlever le vote. Aussitôt dit, aussitôt fait! la demande est déposée par les socialistes et le défilé des votants commence.

Le nombre de bulletins bleus qui tombent dans l'urne est sensiblement égal à celui des bulletins blancs; certaines attitudes qu'il est supérieur. Radicaux et socialistes commencent à chanter victoire. Ils parlent déjà de la chute du cabinet qui d'après eux a posé la question de confiance.

Mais les modérés ont demandé des renforts : il est expédié dans toutes les directions des émissaires qui ramènent en voiture une bonne douzaine d'absents. Cela suffit pour que la manœuvre échoue, pour que l'amendement Guillemin soit voté.

Il n'est vaté d'ailleurs qu'à onze voix de majorité et comme le font remarquer les socialistes en chiffre onze est précisément celui des membres du cabinet.

Ils oublient que quatre ministres ne sont pas députés : deux sont sénateurs et deux M. Hanotaux et le général Mercier ne font pas partie du Parlement. De sorte que même en défalquant les voix des membres du gouvernement l'amendement serait toujours voté à quatre voix.

Le scrutin proclamé, un débat des plus tumultueux s'engage pour savoir si le vote qui vient d'avoir lieu a le caractère d'un vote sur le fond ou si on n'est qu'une prise en considération entraînant le renvoi à la commission. Naturellement les socialistes penchent pour cette seconde opinion mais la Chambre leur donne tort en repoussant le renvoi.

L'amendement Guillemin est donc définitivement adopté. On prétendait à l'issue de la séance que les socialistes demanderaient samedi le retrait de l'urgence. S'ils mettent ce projet à exécution nous pouvons nous en endre à un joli tapage.

T. H.

EFFROYABLE MALHEUR

Un lieutenant tué par un général

Paris, 14 juin. — Un effroyable malheur s'est produit aujourd'hui au fort de Charenton où le général Edon, commandant la 9e division d'infanterie inspectait deux compagnies du 4e de ligne.

En passant devant le sous-lieutenant Desmacker, le général prit le revolver de cet officier pour l'examiner, sa tenue ne lui ayant pas parue correcte. Le lieutenant lui dit : « Prenez-le, mon général, mon revolver est chargé. »

Le général n'entendit pas et fit jouer la gâchette.

Le coup vint atteindre l'officier en plein corps ! Il tomba en poussant un cri. On le croyait mort, le général était désolé. L'émotion était générale dans la troupe et parmi les assistants.

Le lieutenant a été transporté mourant au Val de-Grâce. Son état est désespéré.

Le général Edon très aimé dans l'armée, est très estimé pour ses états de service. C'est un officier très actif, d'une grande correction dans le service. C'était la première fois qu'il passait inspection de la 9e de sa division.

D'après le règlement militaire dans les inspections les officiers ne doivent pas porter sur eux des révolvers chargés.

Le général n'a donc pas pu supposer que ce révolver fut chargé, d'autant que; étant un peu dur d'oreille, il n'a pas dû entendre l'observation du lieutenant.

En outre on nous fait savoir que le lieutenant a fait un mouvement pour changer la direct on du revolver qui se trouvait tourné sur lui et ce serait ce mouvement même qui aurait occasionné cette terrible blessure.

LA BELGIQUE
L'EXPOSITION D'ANVERS

La section française à l'exposition universelle

Léopold II a inauguré hier, par un temps splendide, l'exposition coloniale et la galerie des machines. Rien de plus charmant de la section française, superbement pavoisée aux couleurs tricolores par M. Muzet, notre sympathique commissaire général, assisté de ses infatigables aides de camp, MM. Rolland, Chambrand et Milliéro, le soir, pressé par l'heure, a visité assez vite mais combien les merveilles de notre industrie, promettant, avec la grâce parfaite qui la distingue, une prochaine et plus longue visite. On sait que Léopold II prend le plus vif intérêt à tout ce qui touche les sciences. Pour la première journée, nos compatriotes n'ont vraiment pas été à se plaindre.

Quelque très fatigué, le roi a trouvé le moyen d'adresser à Muzet un mot aimable, et de s'arrêter assez longtemps devant les puissantes œuvres de notre métallurgie nationale.

Il a notamment tenu à monter dans une voiture-salon de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée et a félicité son représentant des progrès que cette Compagnie ne cesse de réaliser.

Une des plus anciennes fabriques de France (machines-outils) la Société Dandoy-Mulliez, Lacoste et Cie de Mauheuge, fondée en 1846, a été l'objet d'une attention spéciale, de la part de Léopold II.

Le roi a visité la coquette et belle exposition de M. Mathelin et Gernier, de Lille: un tourpillon d'aquarelles, admirable dans ses plus petits détails, révèle de la composition brosse-some, qui a la puissité de ne point s'altérer au contact prolongé de l'eau.

Nous avions dit que cette exposition était profondément impressionnée le roi qu'il n'a pas d'autre dire : « Décidément, la France fait toujours des merveilles. »

A 4 heures 1/4 Léopold II quittait la galerie des machines pour regagner son chalet de Laeken.

DERNIÈRE HEURE

LE BUDGET

Paris, 14 juin. — Après une très longue discussion et le rejet de plusieurs amendements, la Chambre a adopté définitivement les projets du gouvernement, relatifs à l'impôt des portes et fenêtres et à la contribution personnelle.

Manifestation contre le général de Galliffet

Paris, 14 juin. — Ce soir a eu lieu à la mairie du peuple un grand meeting organisé par le Comité Révolutionnaire, pour protester contre l'attitude du général de Galliffet.

Un député Marcel Sembat invite les socialistes à s'élever le général de Galliffet lorsque passera à la tête de ses troupes à la revue du 14 juillet. Il dit que la meilleure réponse au vote de la Chambre est l'attitude du peuple français qui trait comme il le mérite le faiseur des communards.

Le meeting se dissout après avoir voté un ordre du jour de détrisseur à la Chambre.

Une histoire d'enlèvement

PENDANT UN VOYAGE A DUNKERQUE

Il y a trois semaines, un ouvrier typographe, Léonce Charpentier, marié et père d'une petite fille âgée aujourd'hui de 3 ans, s'était rendu à Dunkerque pour exécuter différents travaux à l'exposition typographique qui devait s'y ouvrir.

Ses travaux terminés, M. Carpentier rentrait hier à Paris et réintégrait son domicile rue du Vaugirard. Or, quelle ne fut pas sa surprise, à son arrivée, de constater que le domicile était entièrement vide. Sa femme, son enfant, avaient disparu; le mobilier, lui-même, vêtements, tout avait été enlevé.

Le lendemain même du départ de l'infortuné typographe, Mme Charpentier avait vendu tout le mobilier et réalisé toutes les valeurs de la communauté. Et elle était partie en Amérique en compagnie d'un beau gaillard, un certain Feston, à un cirque parisien.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre Feston et Mme Charpentier.

LE CARNET D'UN CITADIN

L'Abbé Garnier et le Décalogue

Jusqu'alors, les journaux politiques de toute nuance avaient pour objectif principal de mettre en lumière les réformes répondant à leurs idées respectives, les *desiderata* formulés par la majorité des hommes composant leur parti.

Le *Peuple Français*, qui a pour directeur l'*abbé Garnier*, apporte une méthode nouvelle. Il catéchise les masses et s'efforce de démontrer que le catéchisme est le remède à tous les maux, la panacée universelle, le catalogue rédempteur qu'il s'agit d'appliquer avec une élégance et souplesse sur le ven re de la Fran

Et dans un article qui n'éclipsera jamais la lumière électrique par l'éclat de sa logique et l'éblouissante clarté de ses déductions, l'abbé s'écrie :

« La France sera le peuple du Christ pour son bonheur, ou celui de Satan pour sa ruine.

A nous de choisir!

C'est bon! Tout le monde a déjà fait son choix, et l'Union Nationale lui tend les bras.

ARÈS GARNIER. »

L'Union nationale n'a pas de bras, mais elle a une sébille et c'est sans doute ce qu'a voulu dire le bruyant abbé qui tient en ce moment le record du cabotinage dans le monde ecclésiastique.

L'article dont nous venons de citer la phrase-mère, la phrase constituant en quelque sorte le plat de résistance, la pilule substantielle qu'il s'agit de faire avaler, a pour titre : « Que peut-on espérer du socialisme ? »

La réponse de l'abbé est : « Tout avec le Christ, rien sans lui. »

Il ne nous est pas nous en rapportons à M. le directeur du *Peuple Français*, le socialisme sera chrétien ou il ne sera pas.

Donc, comme point de départ, il faut tout d'abord en revenir au Christ, à la religion catholique, à la sainte Eglise apostolique et romaine.

L'*antique formule* : « hors de l'Eglise, il n'y a pas de salut » reste une vérité d'après l'abbé Garnier, dans l'application même des idées socialistes.

Le prêtre en question trouve la solution de la complexe question sociale dans le retour « au Décalogue qui réglemente toutes choses. »

Ce n'est pas un article qu'a écrit le directeur du *Peuple Français*, c'est un prêche.

L'intervention du Décalogue est bien une idée d'ecclésiastique, mais au point de vue pratique, *cela ne répond à rien.*

Lorsque Moïse grava, d'après l'histoire sainte, sous la dictée du Très-Haut, les commandements de ce dernier sur deux tables de pierre, les peuples de cette époque n'avaient ni ni moins ni moins, ni plus habitudes, ni notre manière de pensée.

Les commandements de Dieu qu'on a coutume de désigner sous le nom de Décalogue ont du reste subi eux-mêmes des variations.

L'*exode* et le *deuteronome* ne sont pas absolument d'accord.

Et tous ces, on peut juger par quelques citations du Décalogue de l'utilité de l'application des préceptes recueillis par Moïse pour améliorer les conditions sociales de l'existence du monde des travailleurs.

Tiré de l'*Exode* :

« Je suis le Seigneur ton Dieu ; tu n'auras point de dieux étangers en ma présence; tu ne feras point d'image sculptée, ni aucune représentation de chose qui soit dans le ciel, ou en bas sur la terre. Je suis le Seigneur ton Dieu, le Dieu fort, jaloux, exerçant sur les coupables l'injustice des pères dans les fils jusqu'à la troisième et la quatrième génération.....»

On se demandera ce que le socialisme peut bien avoir à faire là-dedans et quelles réformes nouvelles pourraient résulter dans l'état social de l'application d'un seul de ces préceptes ?

Le Décalogue est un petit traité de morale religieuse en dix paragraphes, mais son importance ne semble guère — on convient du pouvoir d'exercer avec une utilité quelconque dans les conditions sociales actuelles. L'abbé Garnier nous paraît légèrement... fumiste lorsqu'il déclare que là est la solution de la question sociale.

Nous n'insisterons pas sur la façon dont le catéchisme traite cet historique Décalogue et le sens qu'il fait à des commandements du Seigneur : « Tu ne feras point d'image sculptée ni aucune représentation des choses qui sont là-haut dans le ciel ».

Saints du calendrier grégorien, Voltaire vous en prie.

Avec vous qui, malgré le Décalogue, avez peinturiaire, assez dessinée, assez sculptée de toutes les manières!

Il n'y a pas de façade d'église catholique qui ne marque de son ressemblant un fronton. La bête du Décalogue chez l'abbé Garnier.

Ce sont les évêques eux-mêmes qui provoquent la détention de ces sculptures à l'effigie des saints, des saintes et de toutes les choses qui sont là-haut.

Vous nous la fiches bonne avec votre Décalogue.

Et voilà un remède aux souffrances des travailleurs!

Et quelle morale ! quelle just ce!

*La vengeance de Dieu pourra*ient les crimes des pères jusqu'à la 4e génération!!!

Comme ils nous donnent une triste idée du Très-Haut, les fantoches qui prétendent parler en son nom.

N'insistons pas.

En tous cas et pour en revenir à la théorie de l'abbé Garnier, nous croyons qu'il faut trouver autre chose que le Décalogue pour améliorer la situation des ceux qui sont au bas de l'échelle sociale et si nous avons signalé l'article bizarre de ce prêtre qui fait, par erreur, du journalisme, c'est pour montrer combien ces grands guérisseurs des maux de l'humanité ont des idées peu pratiques et combien les réforme de la vie leur échappent.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Chronique Régionale

NOS REPRESENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'amendement de M. Guillemin relatif aux syndicats professionnels :

NORD. — Ont voté *contre* : MM. Carpentier-Ribourg, Cogez, Defontaine, Dron, Guesde, Lemire, Sirot-Mallez.

Ont voté pour : MM. Cochin, Des Rotours, Guillemin, Hayez, Lepes, Legavrian, Loyer, Plichon, Weil-Malles.

Se sont abstenus : MM. Evrard Eliez, Michaux, de Montalembert, Pierre Legrand.

Absents par congé : MM. Dubois et Iung.

PAS-DE-CALAIS. — *Ont voté contre* : MM. Basly, Dessaussoy, Lamendin.

Ont voté pour : MM. Adam, Boudenoot, Fanien, Graux, Rose, Taillandier.

S'est abstenu : M. Ribot.

Absent par congé : M. Jonnart.

La Chambre a adopté.

*
**

Dans le scrutin sur le renvoi à la commission les vois se sont ainsi répartis :

NORD. — Ont voté *pour* MM. Carpentier-Ribourg, Cogez, Defontaine, Dron, Guesde, Lemire, Cochin, Des Rotours, Evrard-Eliez, Guillemin, Loyer, Legavrian, Plichon, Montalembert, Sirot, Weil.

Se sont abstenus : MM. Dubois, Hayez, *Lemire*, Lepes et Michaux-Pierre Legrand.

Absents par congé : MM. Dubois, Iung.

PAS-DE-CALAIS. — A voté *pour*, M. Basly.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Dussaussoy, Fanien, Graux, Rose, Taillandier.

Se sont *abstenus* : MM. Lamendin, Ribot.

Absent par congé, M. Jonnart.

La Chambre n'a pas adopté.

Nouvelles officielles

ARMÉE. — *Service d'état-major.* — M. Lambovet, lieutenant au 30e régiment d'infanterie, a été désigné pour être détaché à l'état-major de l'armée, direction du service géographique.

JUSTICE-PAIX. — Sont nommés suppléants de juges-de-paix : A Ligny, M. Larcher ; à Condé, M. Chembenoit.

PAUVRE HOMME

Sous ce titre, la *Gazette de Bruxelles* raconte la navrante histoire qu'on va lire :

Il y a quelques années, un nommé Mathias, soldat dans un régiment de ligne en garnison à Lille, désertait et venait s'installer à Charleroi, où il parvint à se caser.

Ouvrier probe, intelligent, actif, il gagna bientôt l'estime de ses patrons.

Un an après son arrivée à Charleroi, il fit la connaissance d'une servante qu'il épousa et avec laquelle il alla s'établir à Marchienne. Leur petit *commerce prospéra et ils firent en quatre années* de bonnes économies.

L'Exposition d'Anvers s'ouvrit. Mathias exprimant faire rapidement fortune, proposa à sa femme de déserter commerce à Marchienne et d'aller s'installer à Anvers.

Il se rendit donc dans la métropole commerciale et, le moin dernier, il ouvrait un café dans l'Exposition un café qui fut bientôt très achalandé.

Sitôt rendu, il y a quinze jours, en voyage pour affaires, Mathias constata en rentrant que sa femme avait disparu avec un Don Juan, après avoir vendu tout le mobilier et enlevé toutes les économies.

Désespéré, le malheureux fuya Anvers et vint à Bruxelles chercher de l'ouvrage. Il n'en trouva point. Découragé, sans ressources et ne pouvant se résoudre à la mendicité aussi vol, le pauvre homme s'est pendu hier à l'audience du juge de paix de Saint-Josse-ten-Noode et demeurait en grâce qu'on le ordonnât à être reconduit à la frontière.

« Je suis dégoûté de la vie, je ne veux plus mon pays, je serai emprisonné pendant cinq ans pour désertion à l'ét anger, mais qu'est cela à côté des tortures morales, des mises souvenire évoqués en restant sur le sol belge ?

Il a été fait droit à sa demande.

Trains de plaisir pour Paris

La Compagnie du chemin de fer du Nord à l'honneur d'informer le public qu'un train de plaisir sera ouvert entre Paris et Lille à prix très réduits sera mis en marche le dimanche 17 juin, en dépêche de Tourcoing, Roubaix, Lille, Douai, Arras, Achiet, Albert et Amiens, en des conditions et ne pouvant se rendre à la mendicité aussi vol, le pauvre homme s'est pendu hier à l'audience du juge de paix de Saint-Josse-ten-Noode et demeurait en grâce qu'on le ordonnât à être reconduit à la frontière.

« Je suis dégoûté de la vie, je ne veux plus mon pays, je serai emprisonné pendant cinq ans pour désertion à l'ét anger, mais qu'est cela à côté des tortures morales, des mises souvenire évoqués en restant sur le sol belge ?

Il a été fait droit à sa demande.

Trains de plaisir pour Paris

La Compagnie du chemin de fer du Nord à l'honneur d'informer le public qu'un train de plaisir sera ouvert entre Paris et Lille à prix très réduits sera mis en marche le dimanche 17 juin, en dépêche de Tourcoing, Roubaix, Lille, Douai, Arras, Achiet, Albert et Amiens, en des conditions et ne pouvant se rendre à la mendicité aussi vol, le pauvre homme s'est pendu hier à l'audience du juge de paix de Saint-Josse-ten-Noode et demeurait en grâce qu'on le ordonnât à être reconduit à la frontière.

« Je suis dégoûté de la vie, je ne veux plus mon pays, je serai emprisonné pendant cinq ans pour désertion à l'ét anger, mais qu'est cela à côté des tortures morales, des mises souvenire évoqués en restant sur le sol belge ?

Il a été fait droit à sa demande.

Le vol de M. Blum

Nous avons relaté le vol commis chez M. Blum, 93, rue boulevard de Paris ; pendant une absence qu'il fit, des malfaiteurs s'introduisirent chez lui et mirent sa maison au pillage.

Dans la journée de mercredi M. Brogne procédait à l'arrestation de Laporte et ouvrait une enquête relative aux autres.

Il en adressait hier au commissaire du 2ème arrondissement recevait une lettre anonyme d'une femme dénonçant son amant, Dominique Laporte, 39 ans, marchand-ambulant, frère de la complicité de quatre autres individus, l'auteur de ce vol.

Un vol de laines

Il y a près de six semaines un vol de laines était commis chez un industriel de la rue Daubenton et jusque maintenant les voleurs étaient restés inconnus quand hier matin la sûreté arrêtait les nommés Lelen dit Bilon demeurant rue Daubenton prolongée, Bayard et un nommé Maquet, tous trois fortement soupçonnés d'être les auteurs de ce vol.

D'autres arrestations sont imminentes.

Nous n'aurions certainement pas parlé de ces arrestations et notre correspondre local les avait pas divulguées ce qui pourrait créer certaines difficultés à la justice.

Les Fraudeurs

Les préposés de douane à Delamaide, brigadier et Moitié, commis de la brigade de Roubaix, étaient hier, vers 3 heures 1/2 du matin, de service en sortier Pieavet, à Wattrelos, quand ils arrêtaient une bande d'individus porteurs de ballots qui, à la vue des douaniers, prirent aussitôt la fuite, abandonnant leurs charges.

Les douaniers les poursuivirent et parvinrent à rattraper deux des fraudeurs.

Les individus arrêtés déclarèrent se nommer, l'un, Happe Joseph, âgé de 26 ans, peigneur, né à Willaucourt, domicilié à Roubaix, rue de la Balance, estaminet Jules Bonte, l'autre, Dartois Emile, 20 ans, apprêteur, né à Wattrelos, demeurant rue d'Alger, estaminet veuve Duhamel.

Les fraudeurs ont affirmé ne pas connaître leur acolyte fugitif.

La charge que dans leur fuite ils avaient abandonné consistait en 100 kilos de poivre en grains d'une valeur totale de 327 fr. portée par eux en parties égales.

Un noyé au quai de Gand

Dans l'après-midi d'hier, des passants ont retiré du canal, au quai de Gand, le cadavre d'un individu paraissant avoir séjourné une huitaine de jours dans l'eau et déjà en décomposition.

A l'aide de perches ils attirèrent le cadavre sur la berge, puis sur l'ordre de M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement ils le transportèrent à la morgue, où il a été reconnu pour être nommé Jean Espseels, 66 ans, demeurant chez M. Smit, rue du Fontenoy, 73, né à Haesgheem (Belgique).

Espeels travaillait au tissage Drey, Sympson et Cie, rue Tarbo, il avait été renvoyé de ladite maison samedi dernier, depuis cette date on ne l'avait plus revu.

On suppose qu'il se sera suicidé; quelques traces de blessures que le corps porte doivent provenir de la traînée du corps contre les cailloux du fond.

Arrestation pour coups et blessures

Nous avons relaté en son temps l'agression dont avait été victime M. Arthur Desrumaux rue du Fresnoy.

On a procédé, hier, à l'arrestation de son agresseur, un sieur Alphonse Deidandes, 26 ans, demeurant rue Newton, cour Dendujyte, 2. Ce dernier, qui se faisait appeler Alphonse Laire, a été écroué au dépôt du 4me arrondissement.

Arrestation d'un expulsé

La police de sûreté a arrêté dans la journée d'hier le nommé Victor Vandenhende, 26 ans, né à Renaix, demeurant rue Magenta et inculpé d'infract on à un arrêté d'expulsion.

Chiens en fourrière

Dans la journée d'hier 7 chiens ont été mis en fourrière et 5 contravention dressées aux propriétaires.

La Société de Gymnastique « La Roubaisienne »

Le comité de la section des anciens gymnastes de la « Roubaisienne », prie ses membres d'assister à la réunion amicale qui aura lieu demain samedi, au local, rue Jeanne d'Arc; à l'occasion de la remise du bronze de Dijon, au sympathique Achille Lebouton, qui a dû donner sa démission de président appelé par ses affaires commerciales à habiter Cambrai.

Une chasse à l'homme

Hier vers dix heures du soir, Mme Dievatos, cabaretière à la *Porte de Lille*, fermait les volets de sa maison, quand elle aperçut trois individus pénétrer sur le fait de son voisin, M. Vouzelle, rentier, rue Neuve. Elle donna l'alarme, un rassemblement se produisit et quelques agents de police cernèrent la maison, mais ne purent découvrir les voleurs.

Il y a huit jours le domestique de M. Vouzelle s'était déjà aperçu que des individus *s'étaient introduits dans le jardin.*

DÉFIEZ-VOUS DU PÉTROLE BRULEZ DU GAZ

L'emploi du gaz est à la portée de tout le monde par les nouvelles combinaisons qu'offrentles Compagnies du Gaz à Lille.

Photographie artistique Victor HERMANT

105, GRANDE-RUE, ROUBAIX

PREMIÈRES COMMUNIONS

portraits émaillés et bombés pour 5 francs

A partir de 6 fr. 50 la douzaine, envoi gratis

Portraits de luxe (charb) 1((12 franc.

la douzaine avec p. inc , 7fr

En vente au bureau du Journal à Roubaix

12, rue du Ve.ho ..envoir

LES CONTES DE FRANCE

par M. Eugène Lagrillière-Beauclerc

Préface de M. Jules Simon de l'Académie Française

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 juin

(Suite)

Buisseuse du Pont-Rompu. — Proposition de désenrainement.

Rapport de la commission de la voirie présenté par M. Louis Cruque

Messieurs,

Dans la séance du 30 mai dernier, vous avez renvoyé à l'étude de la commission de la voirie une pétition de MM. Jules et J.-B. Lepers, propriétaires à Mouvaux, demandant l'autorisation de désenrainer un espace d'une contenance de 1 ha 1 a 10 ca, faisant leur propriété, le centre du hameau du Pont-Rompu.

Votre commission, après avoir pris connaissance du rapport de M. le directeur de la voirie, [illegible] Lepers, pour l'ouverture de la rue des Mm. Lepers, pour [illegible] de soixante-dix mètres un fossé [illegible] toujours fossoyé et alignement des deux [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] rapport [illegible]

Le collecteur de la rue de la Lutte qui reçoit les eaux [illegible] grande dimension et [illegible] [illegible] propriétaires, votre commission, par l'organe de son rapporteur, prie le Conseil municipal de donner un avis favorable à la demande de MM. Lepers et que les travaux seront entrepris sous la surveillance de M. le directeur de la voirie.

Les conclusions de ce rapport mises aux voix sont adoptées.

Commissions spéciales

Le maire invite le Conseil à compléter les commissions intercommunales et spéciales de [illegible] des Tramways et des vacances se sont produites.

On passe à des scrutins successifs pour chaque spécialité.

Voici les résultats :

Commission intercommunale de l'Esplanade

M. François Sénéchal, adjoint, est désigné en remplacement de M. Sénéchal, décédé.

Commission locale de l'Esplanade

M. Lille, 1re adj. en remplacement de M. Fidèle Strelet, décédé.

Commission intercommunale des Tramways

M. Diéval, adjoint, en remplacement de M. Sénéchal.

Commission locale des Tramways

M. Emile Desrumaux en remplacement de M. Henri Paris, décédé.

Questions

M. Louis Grau prie l'administration de mettre à l'étude la question des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]